

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 2 décembre 2013

Séance régulière du Conseil tenue le 2 décembre 2013 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 13-223

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Dianne Parizeault, information au sujet de la vitesse devant l'école

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2013 – POUR ADOPTION

Rés. 13-224

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de novembre 2013 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 13-225

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 13-226

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 631,238.14\$ (Chèques fournisseurs 17293 à 17351).

Rés. 13-227

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉES 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue

- | | |
|-----------------------|--|
| • 13 janvier | • 3 février |
| • 3 mars | • 14 avril (2 ^e lundi) |
| • 5 mai | • 2 juin |
| • 7 juillet | • 11 ^{er} août (2 ^e lundi) |
| • 2 septembre (mardi) | • 6 octobre |
| • 3 novembre | • 1 ^{er} décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, conformément à la loi qui régie la Municipalité soit à chacun des deux endroits désignés par le Conseil

2o Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement contribution annuelle;

Rés. 13-228

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ – RENOUELEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2014 à la Fédération Québécoise des Municipalités un montant de 2,800.38\$ (plus taxes)

3o P.G. Système d'information – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications;

Rés. 13-229

P.G. SYSTÈME D'INFORMATION – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications fournies par PG Solutions pour un montant de 8,041.\$ (5% augmentation) (plus taxes)

4o Divers comités – Nomination des responsables

Rés. 13-230

DIVERS COMITÉ – NOMINATION DES RESPONSABLES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la liste des comités suivants indiquant les responsables

CRT / CSST Voirie	Michel Champagne Denys Spénard
CRT / CSST Incendie	Michel Deschênes Simon Bédard
Dossier des Loisirs	Maurice Prud'homme Steve Mador
C.A. Maison des Jeunes	Steve Mador Julie Goulet

Dossier Bibliothèque et CRSBP	Maurice Prud'homme Julie Goulet
Dossier Culture, tourisme et Hector Charland	Maurice Prud'homme Pierre Imbault
Dossier Accès quai	Michel Champagne Denys Spénard
Comité de Jumelage	Michel Champagne Pierre Imbault
Réseau vélo métropolitain	Steve Mador Julie Goulet
Comité Consultatif d'urbanisme	Denys Spénard (mandat terminant en juin 2014) Pierre Imbault (mandat de deux (2) ans)
Comité Gaz de Schiste et Oléoduc	Denys Spénard Pierre Imbault

5o Assurances générales de la Municipalité – Renouvellement du contrat;

Rés. 13-231

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ – RENOUELEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'article 936.2 du *Code Municipal du Québec*

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que de contrat des assurances générales 2014 soit renouvelé auprès de la Firme "Les Assurances Simard et Nadeau" pour un montant de 46,796.92\$ tx incl. Et que la Directrice Générale soit autorisée à signer tous les documents pertinents à ce renouvellement.

6o M. Marcel Jolicoeur, hydrogéologue – Relevé des niveaux de la nappe d'eau souterraine - Octroi d'un mandat et paiement de facture

Rés. 13-232

M. MARCEL JOLICOEUR, HYDROGÉOLOGUE – RELEVÉ DES NIVEAUX DE LA NAPPE D'EAU SOUTERRAINE - OCTROI D'UN MANDAT ET PAIEMENT DE FACTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la facture au montant 680.00\$ plus taxes pour la rencontre préliminaire concernant le système de captage d'eau et reporte l'octroi du mandat de relevé des niveaux de la nappe d'eau souterraine au printemps 2014

AFFAIRES EN COURS :

1o Avis de motion – Règlement numéro 307 "Règlement de prélevé pour les taxes 2014";

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉLEVÉ POUR LES TAXES 2014

Monsieur Denys Spénard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un Règlement de prélevé pour les taxes 2014.

(Règlement no 307)

2o Avis de motion – Règlement 189-22 "Règlement modifiant l'Annexe A du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement numéro 307";

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NO 189 AFIN DE DONNER SUITE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 307.

Monsieur Denys Spénard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement modifiant l'Annexe « A » du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement no 307

(Règlement no 189-22).

3o Entente de Travail d'une adjointe à la Bibliothèque Municipale – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 13-233

ENTENTE DE TRAVAIL D'UNE ADJOINTE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACCEPTATION DE RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de renouveler l'entente de travail de Madame Nathalie Robidoux, adjointe à la Bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 et autorise le Maire ou le Maire-Suppléant ainsi que la Directrice Générale, à signer ladite entente.

4o Pompiers Volontaires – Nomination des responsables pour le renouvellement de l'entente de travail;

Rés. 13-234

POMPIERS VOLONTAIRES – NOMINATION DES RESPONSABLES POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice nomme Messieurs Denys Spénard et Simon Bédard pour débiter les négociations avec les pompiers volontaires afin de conclure une nouvelle entente de travail.

5o Résolution d'appui – Réduction de vitesse sur la montée de Saint-Sulpice

Rés. 13-235

RÉSOLUTION D'APPUI – RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE DE SAINT-SULPICE

CONSIDÉRANT les nouveaux développements survenus du côté est et ouest de la Montée de Saint-Sulpice entre la rue Notre-Dame (Route 138) et le viaduc de l'autoroute 40

CONSIDÉRANT la bretelle d'accès de la rue Notre-Dame vers la Montée de Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT les quatre nouveaux accès (coté est) vers la Montée de Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT les plaintes considérables reçues pour vitesse excessive et non respect du céder le passage de la bretelle d'accès

CONSIDÉRANT le volume de véhicule qui doit quotidiennement entrer et sortir des divers développements, commerces ou résidences.

CONSIDÉRANT les arrêts fréquents, qui dans une zone de vitesse supérieur à 50km, peuvent augmenter le risque d'accident.

CONSIDÉRANT la pétition déposée par l'ensemble des résidents et propriétaires du secteur visé

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande des résidents de la Montée de Saint-Sulpice et de demander au Ministre des transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser que la limite de vitesse soit abaissé à 50km, dans la bretelle d'accès de la rue Notre-Dame vers la Montée de Saint-Sulpice ainsi qu'entre la rue Notre-Dame et le 145, Montée de Saint-Sulpice.

6o Transcanada Pipeline – Résolution s'opposant au trajet du projet d'oléoduc

Rés. 13-236

TRANSCANADA PIPELINE – RÉOLUTION S'OPPOSANT AU TRACÉ DU PROJET D'OLÉODUC

CONSIDÉRANT que la compagnie TransCanada Pipeline a défini la portée de son projet Oléoduc Énergie Est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada

CONSIDÉRANT que le transport de pétrole sera fait par voies souterraines

CONSIDÉRANT qu'un tracé préliminaire pour ces voies souterraines a été présenté le 11 septembre 2013 aux propriétaires de Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT que des terres agricoles et des boisés situés sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice sont touchés par ce tracé

CONSIDÉRANT que la préservation ces terres et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité

CONSIDÉRANT qu'un bris de ces voies souterraines provoquerait un désastre pétrolier majeur sur les terres agricoles et les boisés

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice s'oppose au projet de tracé proposé et recommande la planification d'un tracé qui favoriserait un emplacement situé hors des terres agricole et des boisés qui constitue une source de revenu pour ses propriétaires.

Qu'une copie de la présente soit transmise à la compagnie TransCanada Pipeline, à la MRC de L'Assomption, à la Ville de Lavaltrie, à Monsieur Scott McKay et au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parc du Québec

7o Fabrique de Saint-Sulpice – Renouvellement du bail terrain sur le lot 3730094 – Autorisation de signatures et demande de rencontre;

Rés. 13-237

FABRIQUE DE SAINT-SULPICE – RENOUELEMENT DU BAIL TERRAIN SUR LE LOT 3730094 – AUTORISATION DE SIGNATURES ET DEMANDE DE RENCONTRE

CONSIDÉRANT la résolution 13-187 relativement à une offre d'achat pour la terre située sur le lot 3730094

CONSIDÉRANT la réponse de la fabrique à notre offre

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le Maire ou le Maire-Suppléant ainsi que la Directrice Générale à signer un bail pour le lot 3730094 pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Que les sommes payées à même cette location soient déduites du montant forfaitaire indiqué dans la résolution 13-187 si il y a acceptation d'une offre d'achat

Qu'une demande de rencontre avec l'archevêché soit faite auprès des membres de la Fabrique de Saint-Sulpice afin de rediscuter de notre offre d'achat de la terre située sur le lot 3730094

RAPPORTS DIVERS :

1o Contremaître – Attribution de dossiers

Rés. 13-238

CONTREMAÎTRE – ATTRIBUTION DE DOSSIERS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice attribut les dossiers suivants au Contremaître dans l'exercice de ses fonctions :

- L'application d'émettre des constats d'infraction relativement aux contraventions au Règlement de zonage numéro 256-1
- L'application de la réglementation relativement à l'agrile du frêne
- La gestion du dossier des collectes des déchets, du recyclage et des encombrants
- L'inspection des branchements résidentiels à l'égout et l'aqueduc pour de nouvelles constructions

2o 816, rue Notre-Dame – Approbation d'un plan projet

Rés. 13-239

816, RUE NOTRE-DAME – APPROBATION D'UN PLAN PROJET

ATTENDU QUE la municipalité a reçue pour étude et approbation un plan projet pour construire des maisons de ville sous la forme de deux bâtiments de cinq unités chacun;

ATTENDU QUE ce projet consiste en un développement intégré pour lequel une approbation du concept par le conseil municipal est préférable pour s'assurer de l'harmonie du développement en regard de l'environnement et du secteur concerné;

ATTENDU QUE le projet a été étudié par monsieur Lucien Côté, Directeur des Services, et qu'il répond aux normes de la zone RI-2, en regard du tableau 13b), du règlement de zonage no. 256-1 de la municipalité;

ATTENDU QUE le dit projet répond également aux critères de l'article 811a) traitant des projets intégrés, du même règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le projet de développement intégré tel que montré au plan de Paradis Lamarche Girard, Arpenteurs-Géomètres, Plan projet d'implantation de dix bâtisses pour demande de permis, Dossier : G-6461, Minute : 14070, Échelle : 1 :200, Dessiné par : J.P., Par Jean Girard, arpenteur-géomètre, le 14 novembre 2013 soit accepté.

Que le plan final de construction devra inclure l'éclairage sur poteau et que le promoteur devra soumettre un plan d'aménagement démontrant un revêtement extérieur du côté nord (rue Notre-Dame) de type mur de façade afin de permettre une vision esthétique du projet soumis

3o Madame Paule Héту – Demande d'amendement au zonage

Rés. 13-240

MADAME PAULE HÉTU – DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Après étude, le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice informe Madame Paule Héту du refus de sa demande d'amendement au zonage et que son chèque au montant de 1,000.\$ lui sera remis conformément au règlement.

VARIA :

1o Club Quad les Randonneurs – Résolution autorisant la signature de droits de passage et donnant l'autorisation aux agents de sentier d'agir sur tout le territoire de Saint-Sulpice

Rés. 13-241

CLUB QUAD LES RANDONNEURS – RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE DROITS DE PASSAGE ET DONNANT L'AUTORISATION AUX AGENTS DE SENTIER D'AGIR SUR TOUT LE TERRITOIRE DE SAINT-SULPICE

ATTENDU QU'un sentier pour véhicule tout terrain traverse tout le territoire de Saint-Sulpice

ATTENDU QUE des agents sont formés afin de faire respecter la réglementation concernant les véhicules hors route

ATTENDU QUE la municipalité veut permettre à ses citoyens de pouvoir se rendre directement au sentier par le tracé fourni par le Club Quad les randonneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer des droits de passage sur les rues Cormier, Forest, Émile, Des Loisirs, Héту, Blais, Gour, Giard, Gouin, Giroux, Goulet, Giguère, Gariépy, Robillard, Robitaille, Pelletier, Prud'homme, Terrasse Boucher, Des Sulpiciens, Payette, Gauthier et Landreville afin de permettre de créer un chemin d'accès par les rues *Payette, une partie de la rue Giguère et la rue Gour* afin d'atteindre le terrain situé à la fin de la rue Gour.

Et d'autoriser les agents de sentier pour agir sur tout le territoire de Saint-Sulpice, il est cependant convenu que dès la fermeture du sentier d'hiver par le Club Quad les Randonneurs, aucune circulation ne sera permise dans les rues municipales car cette autorisation est pour la saison hiver 2013-2014

2o Demande d'aide financière – Projet " Mieux vivre en tête" - Autorisation

Rés. 13-242

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET "MIEUX VIVRE EN TÊTE" - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser une aide financière de 100.\$ à l'activité "Mieux vivre en tête" qui est une campagne de sensibilisation à nos jeunes.

3o Demande d'aide financière – Festival de Lanaudière – Autorisation

Rés. 13-243

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DE LANAUDIÈRE - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

Le vote est demandé sur ce sujet

Pour	Messieurs	Maurice Prud'homme	Contre	Monsieur Denys Spénard
		Simon Bédard		Madame Julie Goulet
		Steve Mador		
		Pierre Imbault		

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser une aide financière de 1,500.\$ dans le cadre du "Festival de Lanaudière 2014" pour un concert à l'église de Saint-Sulpice

4o Élection 2013 – Dépôt du formulaire DGE-1038

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Julien Rosa-Francoeur, résolution sur l'Oléoduc – il faudrait envoyer une copie à la Ville de Lavaltrie pour nos sources
Monsieur Michaud, facture du système informatique et refus de la demande d'amendement
Madame Paule Héту, demande d'amendement
Monsieur Réjean Marcheterre, poste de contremaître nouveaux dossiers à traiter, prolongement des égouts coût des tests sols
Monsieur Guy Vandandaigue, nom du responsable du dossier tourisme
Madame Dianne Parizeault, questions au sujet des égouts côtés est et ouest et diminution vitesse montée de Saint-Sulpice
Madame Laforest, remerciement pour les ordres du jour et procès verbaux en ligne

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 13-244

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée.

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Mercredi le 18^{ième} jour du mois de décembre 2013 à 19h00**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) **Adoption de l'ordre du jour.**
- b) **Adoption des prévisions budgétaires 2014.**
- c) **Période de questions (uniquement en rapport avec le Budget).**
- d) **Mode de distribution des prévisions budgétaires 2014 condensées.**
- e) **Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil Municipal**
- f) **Levée de la séance.**

DONNÉ CE 2^e jour du mois de décembre 2013

(Copie conforme)

Marie-Josée Masson
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 18 décembre 2013 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Maurice Prud'homme mais l'avis a été signifié le 2 décembre 2013

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 13-245

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé soit accepté tel que rédigé

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014

Monsieur Le Maire a procédé à la lecture de son discours pour la présentation du Budget 2014.

VOIR DOCUMENT À LA FIN DU PROCÈS-VERBAL» (ANNEXE I)

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Rés. : 13-246

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les prévisions budgétaires 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il était bien entendu que la période de questions était consacrée uniquement au budget. Une copie des Règlements de taxation étaient disponible pour les personnes présentes.

- Monsieur Sylvain Latulippe, quel est le coût pour chaque 0.01\$ d'évaluation
- Monsieur Robert Charlebois, est ce que des montants sont prévus pour le quai, quelles sont les économies si on fait des travaux d'aqueduc, prolongement des égouts combien est prévu dans le budget, service des loisirs est que le budget est augmenté et est qu'il y a eu discussion pour les aider à augmenter leurs revenus.
- Monsieur Daniel Bissonnette, hockey mineur est que les loisirs subventionnent les adultes et est-ce que la municipalité va limiter la création OBNL sur son territoire.

MODE DE DISTRIBUTION DU BUDGET 2014 CONDENSÉ

Rés. : 13-247

DISTRIBUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 CONDENSÉES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Qu'une copie du discours des prévisions budgétaires 2014 condensées soit publiée dans le Journal « L'Écrivain public » lequel est distribué sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. :13-248

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'assemblée soit levée. **19h40**

.....
Michel Champagne, Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière

ANNEXE I

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Mercredi le 18^{ième} jour du mois de décembre 2013 à 19h15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) **Adoption de l'ordre du jour.**
- b) **Adoption du Règlement numéro 307 "Règlement de prélevé pour les taxes 2014"**
- c) **Adoption du Règlement numéro 189-22 "Règlement modifiant l'Annexe A du Règlement numéro 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement numéro 307;**
- d) **Levée de la séance.**

DONNÉ CE 2^{er} jour du mois de décembre 2013

(Copie conforme)

Marie-Josée Masson
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 18 décembre 2013 à 19h40 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Maurice Prud'homme mais l'avis a été signifié le 2 décembre 2013

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 13-249

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé soit adopté tel que rédigé.

ADOPTION RÈGLEMENT NO 307

Rés. : 13-250

ADOPTION RÈGLEMENT NO 307

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le Règlement portant le numéro 307 intitulé « Règlement de prélevée 2014 » soit adopté.

VOIR RÈGLEMENT NUMÉRO 307 À LA FIN DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION RÈGLEMENT NO 189-22

Rés. : 13-251

ADOPTION RÈGLEMENT NO 189-22

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le Règlement portant le numéro 189-22 intitulé « Règlement modifiant l'Annexe « A » du
règlement numéro 189 afin de donner suite aux dispositions du règlement no 307 » soit adopté

VOIR RÈGLEMENT NUMÉRO 189-22 À LA FIN DU PROCÈS-VERBAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 13-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'assemblée soit levée.

.....
Michel Champagne, Maire

.....
**Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière**